

PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DU DIPLOME SUPERIEUR DU NOTARIAT

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

**LE PRESIDENT PROVISOIRE
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education,

Vu l'arrêté du 28 avril 2008 modifié relatif au diplôme supérieur de notariat,

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury d'examen DSN sanctionnant la période semestrielle portant sur les « Actes courants et techniques contractuelles » comme suit :

Membres du jury :

Aurélia FAUTRE-ROBIN, Président du jury, MCF

Yannick BLANDIN, Vice-Président, MCF


Philippe BLETTERIE, Notaire

Article 2 :

Le Directeur Général de l'EPE UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 09/03/2021

Le Président provisoire


Mathias BERNARD



TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE :

PUBLIE LE :

12 MAR. 2021

12 MAR. 2021

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.